

**ASSEMBLEE GENERALE**

**DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Le mardi 29 septembre 2020 a eu lieu l’Assemblée Générale du Foyer d’Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

En période de crise sanitaire, l’Assemblée Générale se tient pour la forme dans le respect du cadre légal et à l’adresse de ses seuls adhérents.

Le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement les adhérents et le CODIR de leur présence.

Le Procès-verbal de l’Assemblée Générale du 6 juin 2019, téléchargeable du site du FAC, n’appelant aucune remarque, est adopté à l’unanimité.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l’approbation des adhérents.

Il donne ensuite la parole à Christian MATELET, trésorier, pour lecture du rapport financier de l’année 2019.

*RESOLUTIONS FINANCIERES*

Affectation Résultat 2019 : Excédent 108 899.58 €

⮱ + 19 716.36 € en « Excédent affecté à l’investissement CHRS »

⮱ + 16 098.01 € en « Excédent affecté en réserve de compensation des déficits CADA »

⮱ - 163.87 € en « Déficit affecté en report à nouveau débiteur LHSS »

⮱ + 73 249.08 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Monsieur Stéphane FREMONDIERE (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l’ensemble des comptes de l’association, il a souligné la qualité du travail effectué ainsi que la rigueur avec laquelle l’équipe chargée du suivi budgétaire a fonctionné.

Thierry Martinez, Directeur donne la parole aux questions de l’assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2019, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2020 sont adoptés à l’unanimité.

Maintien à l’unanimité du montant des cotisations pour 2021 (10 € de base, 30 € de soutien et 50 € pour les personnes morales).

Madame Catherine GAGELIN, Directrice adjoint, présente le rapport d’activité de l’année 2019.

 Après échanges avec l’assemblée, le rapport d’activité est voté à l’unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d’administration.

L’association est dirigée par un conseil d’administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligible.

Le conseil d’administration est renouvelable par tiers, lors de l’assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d’administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l’assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d’administration.

Les tiers sortants :

Monsieur MATELET Christian, qui se représente

Monsieur VERNADAT Denis, qui se représente

 Une nouvelle candidature aux fonctions d’administrateur :

Monsieur CHARON Romyns

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d’administration compte donc quinze administrateurs, dont la composition est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| ARBOUCHE Philippe | LOMBARD Olivier |
| BECKER Anne-Marie | MAIER Geneviève  |
| BELLAVOINE Ginette | MATELET Christian |
| CAILLEAUX Maryse | SOULIER Isabelle |
| CHARLIER Jean-Pierre | TOQUE Francine |
| CHARON Romyns | ROUX Joëlle  |
| GUILLAUME Josiane | VERNADAT Denis |
| HEUZE Pascale |  |

 L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Denis VERNADAT

Président de l’association